



Brochure de convocation

Assemblée générale ordinaire annuelle

Mercredi 28 juin 2017

à 14 heures



au Moulin de la Récense

CD 19

13122 Ventabren

Sommaire

• <i>Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2017</i>	2	• <i>Composition de la Direction générale</i>	20
• <i>Comment participer à l'Assemblée générale ?</i>	3	• <i>Renseignements relatifs aux administrateurs dont la nomination, la ratification ou le renouvellement sont proposés à l'Assemblée générale</i>	21
• <i>Exposé sommaire de la situation du Groupe FUTUREN</i>	5	• <i>Désignation et révocation de mandat pour l'Assemblée générale</i>	25
• <i>Projets de résolutions et rapports du Conseil d'administration</i>	10	• <i>Demande d'envoi de documents et de renseignements</i>	25
• <i>Composition du Conseil d'administration</i>	17		

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2017

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Ratification de la cooptation de Monsieur Bruno Fyot en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive ;
6. Ratification de la cooptation de Monsieur Denis Rouhier en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive ;
7. Ratification de la cooptation de Madame Bénédicte Gendry en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive ;
8. Nomination de Madame Nathalie Guyot en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive ;
9. Nomination de Monsieur Nicolas Couderc en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive ;
10. Jetons de présence alloués au Conseil d'administration, sous condition suspensive ;
11. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017 ;
12. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général au titre de l'exercice 2017 ;
13. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, le cas échéant, au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2017 ;
14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Comment participer à l'Assemblée générale ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et leur modalité de détention (au nominatif ou au porteur), peut participer à cette Assemblée, dès lors qu'il justifie la détention d'actions de la Société au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 26 juin 2017, à zéro heure, heure de Paris.

Options de participation

Pour participer à cette Assemblée générale, vous pouvez :

- assister personnellement à l'Assemblée, muni d'une carte d'admission ;
- voter par correspondance ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner pouvoir à un tiers de votre choix, assistant à l'Assemblée ; et
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire.

Justification de la qualité d'actionnaire

Pour être admis à assister à l'Assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

Vous êtes actionnaire au nominatif	Vos actions devront être inscrites dans le registre des titres tenus pour la Société par son mandataire CACEIS Corporate Trust, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 26 juin 2017, à zéro heure, heure de Paris.
Vous êtes actionnaire au porteur	Vos actions devront être enregistrées au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 26 juin 2017, à zéro heure, heure de Paris, dans un compte de titres au porteur tenu par votre intermédiaire financier. Cet enregistrement sera constaté par une attestation de participation, qui vous sera délivrée par votre intermédiaire financier.

Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité lors des formalités d'enregistrement et présenter une pièce d'identité en cours de validité.

Comment assister, voter par correspondance ou se faire représenter

Vous assistez personnellement à l'Assemblée générale

Procurez-vous une carte d'admission et présentez-vous à l'Assemblée avec une pièce d'identité en cours de validité.

Vous êtes actionnaire au nominatif :

- Noircissez la **case A** du formulaire joint à l'avis de convocation, datez, signez et retournez le à CACEIS Corporate Trust à l'aide de l'enveloppe T jointe.
- Votre carte d'admission vous sera adressée par courrier *.

Vous êtes actionnaire au porteur :

- Contactez votre intermédiaire financier en indiquant que vous souhaitez assister à l'Assemblée générale.
- Votre intermédiaire financier transmettra à CACEIS Corporate Trust une attestation de participation justifiant de votre qualité d'actionnaire.
- Votre carte d'admission vous sera adressée par courrier *.

Vous n'assistez pas personnellement à l'Assemblée générale

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez choisir l'une des trois formules suivantes (**B** du formulaire **):

- voter par correspondance : noircissez la case « **Je vote par correspondance** ». Noircissez les cases des résolutions que vous n'approuvez pas.
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée : noircissez la case « **Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale** ». Dans ce cas, il sera émis, en votre nom, un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration.
- donner pouvoir à une toute autre personne ***: noircissez la case « **Je donne pouvoir à** » et identifiez la personne dénommée qui devra être présente à l'Assemblée.
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire : ne cochez aucune case.

* Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, il vous suffit de (i) vous présenter directement à l'Assemblée générale, si vous êtes actionnaire au nominatif, (ii) de demander une attestation de participation auprès de votre intermédiaire financier pour les actionnaires au porteur et de la présenter avec votre carte d'identité le jour de l'assemblée générale.

** Pour les actionnaires au nominatif, le formulaire de participation est joint automatiquement à l'avis de convocation. Pour les actionnaires au porteur, toute demande doit être adressée à l'intermédiaire financier teneur de compte qui se chargera de transmettre le formulaire accompagné d'une attestation de participation à CACEIS Corporate Trust. Tout actionnaire qui n'aurait pu se procurer le formulaire de participation auprès de son intermédiaire financier, pourra demander ce formulaire auprès du Service des assemblées générales centralisées de CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, Fax +33(0)1.49.08.05.82 ou 83, ct-assemblies@caceis.com, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, s'il justifie de sa qualité d'actionnaire au moyen d'une attestation de participation.

*** Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, il est désormais possible de révoquer un mandataire préalablement désigné. Veuillez vous reporter à la page 25 de la présente brochure de convocation.



En aucun cas le formulaire de participation ne doit être retourné à FUTUREN.

Quel que soit votre choix pour participer à l'Assemblée générale et pour que ce formulaire soit pris en considération, il doit impérativement :

- être complété, daté et signé dans le cadre « Date & signature », et accompagné d'une attestation de participation pour les actionnaires au porteur, et
- être reçu au plus tard le 25 juin 2017 par le Service des assemblées générales centralisées de CACEIS Corporate Trust, à l'adresse suivante : 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9 (enveloppe « T ») fournie pour les actionnaires au nominatif).

Vous désirez assister à l'Assemblée générale :
A. noircissez la case pour recevoir votre carte d'admission

Vous n'assistez pas à l'Assemblée générale :
B. choisissez parmi les trois possibilités offertes ci-dessous

Si vos actions sont au porteur :
joindre à ce formulaire l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

IMPORTANT : Avant d'exprimer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Cela que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form
 A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
 B. Utilisez le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.



Société anonyme au capital de 22 693 545 €
Siège social : 6 rue Christophe Colomb
75008 PARIS
77 281 R.C.S. Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE Le mercredi 28 juin 2017 à 14 heures

Au Moulin de la Récence CD 19
Ventabren (13122)

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account	Vote simple Single vote
Nombre d'actions Number of shares	Nominatif Registered
	Porteur Bearer
Nombre de voix Number of voting rights	Vote double Double vote

B1

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
<input type="checkbox"/>								
10	11	12	13	14	15	16	17	18
<input type="checkbox"/>								
19	20	21	22	23	24	25	26	27
<input type="checkbox"/>								
28	29	30	31	32	33	34	35	36
<input type="checkbox"/>								
37	38	39	40	41	42	43	44	45
<input type="checkbox"/>								

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) // I abstain from voting (is equivalent to vote NO).
- Je donne procuration au verso renvoi (4) à M. / M. ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom. / I appoint (see reverse (4) M. / M. or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank sur 1^{re} convocation / on 1st notification sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification
à la société / to the company **25/06/2017**

B2

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

Qui / Non/No Yes Abst/Abs	Qui / Non/No Yes Abst/Abs
A <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
B <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>
C <input type="checkbox"/>	H <input type="checkbox"/>
D <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>
E <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)

Date & Signature

B3

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)

HEREBY APPOINT: See reverse (4)
M. / Mlle ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)

Date & Signature

Vous désirez voter par correspondance :
B1. noircissez la case correspondante et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :
B2. noircissez la case correspondante.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée et qui vous représentera :
B3. noircissez la case correspondante et inscrivez les coordonnées de cette personne.



Exposé sommaire de la situation du Groupe FUTUREN

FUTUREN est un producteur indépendant d'électricité verte. Le Groupe conçoit, réalise et exploite des parcs éoliens terrestres dans quatre pays : la France, l'Allemagne, le Maroc et l'Italie, sélectionnés pour leur politique en faveur des énergies renouvelables et leur complémentarité en matière de régime de vent.

Au 31 mai 2017, FUTUREN exploite 732 mégawatts (« MW »), dont 372 MW exploités pour compte propre et 360 MW exploités pour compte de tiers, et dispose de 88 MW de projets en France ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires ou étant déjà en construction.

FUTUREN est aujourd'hui un acteur de référence des opérateurs indépendants de l'éolien terrestre.

Chiffres clés

(en milliers d'euros)	2016	2015
Chiffre d'affaires	56 651	59 155
EBITDA ⁽¹⁾	27 956	34 500
Résultat opérationnel	12 338	13 335
Résultat financier	(8 017)	(8 678)
Résultat net des activités poursuivies	2 795	3 285
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 822	3 373
Dont part du Groupe	2 924	1 975

⁽¹⁾ Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dotations aux provisions pour risques non-opérationnels.

Message du Directeur Général

Commentant les résultats annuels 2016, **Fady Khallouf, Directeur Général de FUTUREN**, a déclaré :

« Malgré une année particulièrement peu ventée, FUTUREN enregistre un nouveau profit net. Ainsi, FUTUREN confirme la robustesse de son modèle de groupe industriel performant et rentable du secteur des énergies renouvelables. Notre vision stratégique, centrée sur la production d'électricité verte dans des pays sélectionnés, démontre toute sa pertinence.

Avec la mise en service de trois parcs éoliens en France en quinze mois, totalisant 52 MW, FUTUREN est résolument engagé dans la réalisation de son plan de croissance programmée. Nous allons poursuivre cette dynamique soutenue afin d'accroître nos capacités de production d'électricité d'origine renouvelable.

Un nouveau chantier de construction de 21 MW en France a d'ores et déjà été ouvert en mars 2017 et d'autres suivront. »

Résultats annuels 2016

Le Conseil d'administration, réuni le 24 mars 2017, a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2016. Les comptes présentés ci-après sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

- Chiffre d'affaires**

Dans un contexte de conditions de vent globalement défavorables qui ont impacté le secteur en 2016, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe FUTUREN s'élève à 56,7 millions d'euros pour l'exercice 2016, en baisse de 4,2 % par rapport à 2015.



(en milliers d'euros)	Vente d'électricité	Développement et gestion de parcs	Total consolidé
2016	49 422	7 230	56 651
2015	51 105	8 049	59 155

L'**activité Vente d'électricité**, cœur de métier du Groupe FUTUREN, enregistre un chiffre d'affaires de 49,4 millions d'euros en 2016. Au cours de l'année, FUTUREN a bénéficié de la mise en service d'un parc éolien de 21 MW en novembre 2015 et d'un parc éolien de 18 MW en septembre 2016. Cependant, des conditions de vent défavorables aux deuxième, troisième et quatrième trimestres 2016 ont entraîné une baisse du chiffre d'affaires de 3 % par rapport à 2015.

L'activité Vente d'électricité est adossée à des contrats de rachat de l'électricité produite à tarifs garantis sur 15 à 20 ans en fonction des pays. Cette activité sécurisée représente 87,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2016.

L'**activité Développement et gestion de parcs** enregistre un chiffre d'affaires de 7,2 millions d'euros en 2016, également pénalisée par des conditions de vent défavorables.

• EBITDA

Les conditions de vent défavorables en 2016 ont impacté l'EBITDA des deux activités du Groupe. L'EBITDA consolidé atteint 28,0 millions d'euros en 2016, contre 34,5 millions d'euros pour l'exercice 2015.

(en milliers d'euros)	Vente d'électricité	Développement et gestion de parcs	Total consolidé
2016	33 408	(5 452)	27 956
2015	37 402	(2 902)	34 500

L'essentiel des charges liées à la vente d'électricité étant fixe, les conditions de vent globalement défavorables sur l'année 2016 ont directement impacté l'EBITDA de l'activité. Malgré les effets de périmètre positifs liés aux récentes mises en service réalisées en France, l'EBITDA de l'**activité Vente d'électricité** atteint 33,4 millions d'euros, contre 37,4 millions d'euros en 2015.

En 2016, l'activité Développement a enregistré des prestations de développement complémentaires sur deux projets éoliens cédés en 2015 en France. Au contraire, l'activité Gestion a été impactée par des effets de périmètre négatifs en Allemagne et des conditions de vent globalement défavorables sur l'exercice.

Il est rappelé que l'EBITDA de cette activité avait bénéficié, en 2015, de l'effet ponctuel d'une indemnité ayant été perçue suite à la rupture anticipée de contrats de gestion de parcs éoliens pour le compte de tiers en Allemagne.

Au total, l'**activité Développement et gestion de parcs** enregistre une perte de 5,5 millions d'euros en 2016, contre une perte de 2,9 millions d'euros en 2015.

• Résultat opérationnel

Dans un contexte d'activité courante impactée par des conditions de vent défavorables, le Groupe a bénéficié de plusieurs effets positifs, notamment liés à la poursuite de l'assainissement de sa situation en Italie. Au global, le résultat opérationnel du Groupe est en légère baisse, enregistrant un profit de 12,3 millions d'euros en 2016, contre un profit de 13,3 millions d'euros en 2015.

(en milliers d'euros)	2016	2015
EBITDA ⁽¹⁾	27 956	34 500
Dotations aux amortissements	(20 301)	(19 945)
Quote-part dans le résultat des coentreprises	13 478	(1 421)
Pertes de valeur	(6 500)	(772)
Reprises nettes de provisions	6 816	108
Autres produits et charges non-courants	(9 111)	865
Résultat opérationnel	12 338	13 334

⁽¹⁾ Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dotations aux provisions pour risques non-opérationnels.

Les dotations aux amortissements sont, dans leur grande majorité, associées aux parcs éoliens détenus et contrôlés par le Groupe. L'augmentation constatée en 2016 est liée aux récentes mises en service réalisées par FUTUREN.

Dans le cadre d'un processus de rationalisation des filiales du Groupe, un abandon de créance a été consenti par un associé au profit d'une filiale italienne mise en équivalence. Cet assainissement de la situation de cette société et de sa filiale également mise en équivalence a entraîné la reprise des provisions les concernant, pour un montant de 13,6 millions d'euros, enregistré dans le résultat des entreprises associées.

En 2016, le Groupe a enregistré des pertes de valeur à hauteur de 6,5 millions d'euros concernant :

- le goodwill de la holding allemande pour 3,5 millions d'euros ; et
- une dépréciation complémentaire de la valeur de turbines acquises en 2008, non encore installées, reflétant leur vétusté croissante.

Les reprises de provisions ont essentiellement concerné des filiales italiennes pour lesquels des litiges ont été réglés au cours du second semestre 2016. Les charges correspondantes sont enregistrées dans les « Autres produits et charges non-courants ».

Des dotations aux provisions ont été constatées pour un montant de 3,0 millions d'euros, liées à l'activité allemande.

• **Résultat financier**

Le résultat financier du Groupe représente une charge nette de 8,0 millions d'euros en 2016, comparée à une charge nette de 8,7 millions d'euros en 2015.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Charge d'intérêts liée aux OCEANES	(3 725)	(4 014)
Charge d'intérêts nette liée aux parcs éoliens en exploitation	(6 577)	(5 860)
Autres	2 285	1 196
Résultat financier	(8 017)	(8 678)

La charge d'intérêt annuelle liée à l'emprunt obligataire convertible s'élève à 3,7 millions d'euros en 2016, en légère baisse par rapport à 2015, essentiellement du fait du remboursement partiel d'une partie des OCEANES en août 2016.

La charge d'intérêts nette liée aux financements bancaires des parcs éoliens en exploitation enregistre une hausse sur l'année, essentiellement liée à la nouvelle dette mise en place pour les parcs récemment mis en service.

Le produit net enregistré dans le poste « Autres » inclut principalement les intérêts sur prêts et comptes courants accordés aux sociétés mises en équivalence.

• **Résultat net**

Après prise en compte de l'impact des activités arrêtées ou en cours de cession, le résultat net de l'ensemble consolidé pour l'exercice 2016 est un bénéfice de 2,8 millions d'euros, contre un bénéfice de 3,4 millions d'euros en 2015.

Avec un nouvel exercice bénéficiaire, pourtant réalisé dans un contexte de conditions de vent particulièrement défavorables, FUTUREN confirme son caractère rentable et démontre la solidité de ses fondamentaux.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net consolidé s'élève à 132,8 millions d'euros au 31 décembre 2016, en baisse de 9,5 millions d'euros sur l'année.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Emprunt obligataire convertible (OCEANES)	(49 937)	(67 224)
Financements des parcs en exploitation	(149 101)	(139 338)
Autres passifs financiers	(28 275)	(25 048)
Dettes financières	(227 313)	(231 612)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	74 748	71 335
Actifs financiers (prêts et créances accordés)	19 782	17 954
Endettement financier net	(132 783)	(142 323)



Emprunt obligataire convertible

L'emprunt obligataire convertible a baissé de 17,3 millions d'euros en 2016, principalement suite au remboursement partiel intervenu à la demande de certains obligataires.

Financements des parcs en exploitation

Au 31 décembre 2016, la dette bancaire de financements de projets représente 149,1 millions d'euros, à comparer à 139,3 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette augmentation prévue de la dette bancaire illustre le dynamisme de l'avancement du Groupe dans la réalisation de son portefeuille de projets : un parc a été mis en service en 2016 et les travaux de construction ont été lancés pour un second parc.

Autres passifs financiers

Le poste « Autres passifs financiers » a augmenté de 3,2 millions d'euros en 2016, essentiellement du fait de l'acquisition, par Theolia Utilities Investment Company, de son quatrième projet éolien et des fonds propres apportés au projet suite à cette acquisition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie du Groupe a augmenté de 3,4 millions d'euros sur l'année 2016.

Événements postérieurs au 31 décembre 2016

Remboursement partiel des OCEANES

Conformément aux termes en vigueur de ses OCEANES, FUTUREN a procédé, le 2 janvier 2017, au remboursement partiel de son emprunt obligataire à hauteur de 1,702 € par OCEANE et au paiement des intérêts semestriels.

Suite à ce remboursement partiel, le montant du remboursement maximal associé aux OCEANES en circulation ne s'élève plus qu'à 38,5 millions d'euros.

Mise en service du parc éolien des Monts

Début janvier 2017, FUTUREN a mis en service le parc éolien des Monts. Situé dans le département de l'Aube, sur le territoire des communes de Sainte-Maure et Saint-Benoît-sur-Seine, ce parc comprend 4 éoliennes de 3,3 MW, soit une capacité totale de 13,2 MW. Les travaux de construction avaient débuté en mars 2016 et se sont déroulés avec succès, conformément au calendrier établi. Cette mise en service a porté à 732 MW la capacité exploitée par FUTUREN, dont 372 MW exploités pour compte propre.

Mise en chantier du parc éolien de Courant-Nachamps

En mars 2017, FUTUREN a lancé le chantier de construction du parc de Courant-Nachamps, situé sur le territoire des communes de Courant et de Nachamps, dans le département de la Charente-Maritime, en France. La mise en service est prévue pour début 2018.

Obtention d'un nouveau permis de construire en France

En mai 2017, FUTUREN a obtenu un nouveau permis de construire, purgé de tout recours, pour installer 9 éoliennes sur la commune de Demange-aux-Eaux, dans le département de la Meuse. La capacité du futur parc est estimée à 20 MW.

EDF Energies Nouvelles a signé un accord ferme en vue de l'acquisition d'une part majoritaire de FUTUREN

Le 10 mai 2017, un accord ferme et définitif a été conclu entre EDF Energies Nouvelles et le concert d'actionnaires majoritaires de FUTUREN en vue d'acquérir 67,2% de la Société (sur une base diluée après conversion des OCEANES). Cet accord, soutenu à l'unanimité par le Conseil d'administration de FUTUREN, fait suite à un processus compétitif puis aux négociations exclusives entamées le 24 avril 2017 entre EDF Energies Nouvelles et le concert d'actionnaires majoritaires, ainsi qu'aux procédures applicables en matière sociale menées à bien par les deux sociétés.

Après l'acquisition auprès du concert d'actionnaires de 61,6% des actions ordinaires (au prix unitaire de 1,15 €) et 96,0% des obligations convertibles (au prix unitaire de 9,37 € coupon détaché) de FUTUREN (ci-après l'« **Acquisition de Bloc** »), EDF Energies Nouvelles déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers, un projet d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) portant sur l'ensemble des actions et des obligations convertibles restantes de FUTUREN.

Le Conseil d'administration de FUTUREN a considéré, à l'unanimité, que l'offre proposée par EDF Energies Nouvelles était dans le meilleur intérêt de la Société et de ses salariés, ainsi que, sous réserve de l'avis d'un expert indépendant qui sera mandaté d'ici au lancement de l'offre, de ses actionnaires et de ses détenteurs d'obligations.

Nomination d'un expert indépendant par le Conseil d'administration de FUTUREN

Le Conseil d'administration de FUTUREN a désigné, le 16 mai 2017, le cabinet Finexsi, représenté par Messieurs Olivier Peronnet et Lucas Robin, en qualité d'expert indépendant qui sera chargé d'émettre, en application des dispositions de l'article 261-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique d'achat simplifiée qui serait déposé par EDF Energies Nouvelles après la réalisation de l'Acquisition de Bloc.

Perspectives

Depuis le succès de la restructuration financière fin 2014, sur la base d'un bilan assaini, FUTUREN a significativement accéléré son développement avec la mise en service d'un parc éolien de 21 MW en 2015, la mise en service d'un parc éolien de 18 MW en 2016 et la mise en service d'un parc éolien de 13 MW en 2017.

Le principal objectif du Groupe est de renforcer ses capacités installées pour compte propre, qui s'élèvent à 372 MW au 31 mai 2017, afin d'améliorer sa rentabilité et de créer de la valeur.

Le Groupe dispose de solides bases pour son développement organique futur, avec notamment 88 MW ayant reçu toutes les autorisations nécessaires à leur installation et à leur exploitation en France.

Le Groupe met en œuvre une croissance à coûts de structure quasi-constants. La dynamique soutenue d'avancement de son portefeuille de projets indique que le Groupe est sur la bonne trajectoire pour continuer à améliorer sa profitabilité.



Projets de résolutions et rapports du Conseil d'administration

Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice 2016 Première, deuxième et troisième résolutions

Exposé des motifs :

Il est proposé à votre Assemblée générale d'approuver, sur la base du rapport du Président du Conseil d'administration, du rapport de gestion de la Société et des rapports des Commissaires aux comptes, les comptes sociaux et consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- les comptes sociaux font apparaître un résultat net déficitaire de 197 363,67 euros (*première résolution*) ; et
- les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du groupe bénéficiaire de 2 924 204,78 euros (*deuxième résolution*).

Le détail des informations concernant les comptes et l'activité de la Société figurent dans le Rapport financier annuel 2016 de la Société.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter en totalité le déficit net de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 197 363,67 euros sur le montant négatif du « Report à nouveau » qui s'établirait désormais à 206 491 269,00 euros (*troisième résolution*).

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration, du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Conseil d'administration, du rapport général des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration, du rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport sur la gestion du Groupe, du rapport du Conseil d'administration, du rapport général des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et sur sa proposition, décide d'imputer en totalité le déficit net de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 197 363,67 euros sur le montant négatif du « Report à nouveau » qui s'établit désormais à 206 491 269,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Approbation des conventions et engagements réglementés

Quatrième résolution

Exposé des motifs :

Certaines conventions conclues par la Société dans le cadre de son activité donnent lieu à un formalisme spécifique : il s'agit en particulier des conventions pouvant intervenir directement ou indirectement entre la Société et une autre société avec laquelle elle a des mandataires sociaux communs, voire entre la Société et ses mandataires sociaux ou encore avec un actionnaire détenant plus de 10 % du capital social de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, ces conventions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes et être approuvées par l'assemblée générale des actionnaires. Les engagements pris par la Société au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, sont soumis au même formalisme, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes de votre Société sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce fait état des conventions et engagements précédemment autorisés par votre Assemblée et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces conventions et engagements ont été précédemment autorisés par votre Assemblée et ne requièrent donc pas de nouvelle autorisation de votre part.

Il vous est demandé, au titre de la quatrième résolution, d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes (i) indiquant qu'aucune nouvelle convention ni aucun nouvel engagement n'a été autorisé par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et (ii) décrivant les conventions et engagements réglementés autorisés par le Conseil d'administration et approuvés par les actionnaires au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Enfin, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article L.225-40-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a examiné les conventions autorisées au titre d'exercices antérieurs qui se sont poursuivies pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a estimé, au regard de leur nature et de leur objet, qu'elles devaient être maintenues.

Quatrième résolution – *Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate qu'aux termes du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et non encore approuvée par l'Assemblée générale, et approuve ledit rapport.

Ratifications de cooptations et nominations d'administrateurs

Cinquième à neuvième résolutions

Exposé des motifs :

Le Conseil d'administration d'une société anonyme peut être composé de trois à dix-huit membres, sauf exception. La durée du mandat des administrateurs, fixée dans les statuts de la Société, est de trois ans.

La Société dispose actuellement d'un Conseil d'administration composé de cinq (5) administrateurs.

Conformément à l'article L.225-24 du Code de commerce, lorsque des postes d'administrateur deviennent vacants, le Conseil d'administration peut procéder à des nominations provisoires, pour la durée restant à courir du mandat des administrateurs ayant quitté la Société. Ces cooptations doivent alors être ratifiées par la plus prochaine Assemblée générale.

A cet égard, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 juin 2017 a décidé de proposer à votre Assemblée de statuer sur les résolutions suivantes visant à (i) refléter dans la composition du Conseil d'administration la nouvelle structure d'actionariat de la Société à l'issue de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, (ii) maintenir en son sein les différentes compétences exécutives, financières et sectorielles dont disposent les administrateurs de la Société actuellement en fonction et (iii) satisfaire les objectifs de mixité dans la composition des conseils d'administration.

Les résolutions 5 à 9 proposées à votre Assemblée et décrites ci-après, sont soumises à la condition de réalisation de l'Acquisition de Bloc.

- Ratification de la cooptation de Monsieur Bruno Fyot en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive (cinquième résolution)

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 juin 2017, a décidé de procéder à la cooptation de Monsieur Bruno Fyot en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Michel Meeus, démissionnaire, sous condition suspensive, et avec effet à la date, de la réalisation de l'Acquisition de Bloc.

Conformément à la loi, il vous est proposé, compte tenu de (i) la démission de Monsieur Michel Meeus de ses fonctions d'administrateur qui interviendra sous condition suspensive, et avec effet à la date, de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, et (ii) la cooptation par le Conseil d'administration de Monsieur Bruno Fyot en qualité d'administrateur sous condition suspensive, et avec effet à la date, de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, en remplacement de Monsieur Michel Meeus, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de ratifier ladite cooptation sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc.

Il est également proposé à votre Assemblée de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration en vue de constater la ratification proposée en cas de la réalisation de l'Acquisition de Bloc.

- Ratification de la cooptation de Monsieur Denis Rouhier en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive (sixième résolution)

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 juin 2017, a décidé de procéder à la cooptation de Monsieur Denis Rouhier en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Fady Khallouf, démissionnaire, sous condition suspensive, et avec effet à la date, de la réalisation de l'Acquisition de Bloc.

Conformément à la loi, il vous est proposé, compte tenu de (i) la démission de Monsieur Fady Khallouf de ses fonctions d'administrateur qui interviendra sous condition suspensive, et avec effet à la date, de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, et (ii) la cooptation par le Conseil d'administration de Monsieur Denis Rouhier en qualité d'administrateur sous condition suspensive, et avec effet à la date, de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, en remplacement de Monsieur Fady Khallouf, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de ratifier ladite cooptation sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc.

Il est également proposé à votre Assemblée de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration en vue de constater la ratification proposée en cas de réalisation de l'Acquisition de Bloc.

- Ratification de la cooptation de Madame Bénédicte Gendry en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive (septième résolution)

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 juin 2017, a décidé de procéder à la cooptation de Madame Bénédicte Gendry en qualité d'administrateur sous condition suspensive, et avec effet à la date, de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, en remplacement de Monsieur Jérôme Louvet, démissionnaire, avec effet à la date la plus proche entre la date de réalisation de l'Acquisition de Bloc et la date de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2017.

Conformément à la loi, il vous est proposé, compte tenu de (i) la démission de Monsieur Jérôme Louvet de ses fonctions d'administrateur indépendant, et (ii) la cooptation par le Conseil d'administration de Madame Bénédicte Gendry en qualité d'administrateur sous condition suspensive, et avec effet à la date, de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, en remplacement de Monsieur Jérôme Louvet, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de ratifier ladite cooptation sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc.

Il est également proposé à votre Assemblée de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration en vue de constater la ratification proposée en cas de réalisation de l'Acquisition de Bloc.

- Nomination de Madame Nathalie Guyot en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive (huitième résolution)

Cette proposition du Conseil d'administration de demander la nomination de Madame Nathalie Guyot en qualité de nouvel administrateur sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, et avec effet à la date la plus tardive entre la date de réalisation de l'Acquisition de Bloc et la date de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2017, répond (i) à la volonté de refléter la nouvelle structure de l'actionariat de la Société dans la composition du Conseil d'administration de la Société en augmentant le nombre total de sièges et (ii) aux objectifs de mixité de la composition du Conseil d'administration de la Société.

Le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Guyot prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Nomination de Monsieur Nicolas Couderc en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive (neuvième résolution)

Cette proposition du Conseil d'administration de demander la nomination de Monsieur Nicolas Couderc en qualité de nouvel administrateur sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, et avec effet à la date la plus tardive entre la date de réalisation de l'Acquisition de Bloc et la date de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2017, répond à la volonté de refléter la nouvelle structure de l'actionariat de la Société dans la composition du Conseil d'administration de la Société en augmentant le nombre total de sièges.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Couderc prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cinquième résolution – Ratification de la cooptation de Monsieur Bruno Fyot en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et sur sa proposition, (i) décide de ratifier, sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc et conformément à l'article L.225-24 du Code de commerce, la cooptation de Monsieur Bruno Fyot en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 6 juin 2017 en remplacement de Monsieur Michel Meeus, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et (ii) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater la ratification de la cooptation précitée de Monsieur Bruno Fyot, administrateur en remplacement de Monsieur Michel Meeus en cas de réalisation de l'Acquisition de Bloc.

Sixième résolution – Ratification de la cooptation de Monsieur Denis Rouhier en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et sur sa proposition, (i) décide de ratifier, sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc et conformément à l'article L.225-24 du Code de commerce, la cooptation de Monsieur Denis Rouhier en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 6 juin 2017, en remplacement de Monsieur Fady Khallouf, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et (ii) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater la ratification de la cooptation précitée de Monsieur Denis Rouhier, administrateur en remplacement de Monsieur Fady Khallouf en cas de réalisation de l'Acquisition de Bloc.

Septième résolution – Ratification de la cooptation de Madame Bénédicte Gendry en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et sur sa proposition, (i) décide de ratifier, sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc et conformément à l'article L.225-24 du Code de commerce, la cooptation de Madame Bénédicte Gendry en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 6 juin 2017 en remplacement de Monsieur Jérôme Louvet, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et (ii) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater la ratification de la cooptation précitée de Madame Bénédicte Gendry, administrateur en remplacement de Monsieur Jérôme Louvet en cas de réalisation de l'Acquisition de Bloc.

Huitième résolution – Nomination de Madame Nathalie Guyot en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et sur sa proposition, décide, sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, et avec effet à la date la plus tardive entre la date de la réalisation de l'Acquisition de Bloc et la date de la présente Assemblée générale, de nommer Madame Nathalie Guyot en qualité d'administrateur de la Société pour une durée statutaire de trois (3) ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Neuvième résolution – Nomination de Monsieur Nicolas Couderc en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et sur sa proposition, décide, sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, et avec effet à la date la plus tardive entre la date de la réalisation de l'Acquisition de Bloc et la date de la présente Assemblée générale, de nommer Monsieur Nicolas Couderc en qualité d'administrateur de la Société pour une durée statutaire de trois (3) ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Jetons de présence alloués au Conseil d'administration, sous condition suspensive
Dixième résolution

Exposé des motifs :

L'assemblée générale fixe, pour un ou pour plusieurs exercices, le montant des jetons de présence qui est alloué aux membres du Conseil d'administration. L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 1^{er} juin 2012 avait fixé ce montant à 250 000 euros, pour ledit exercice et pour chaque exercice ultérieur.

Le Conseil d'administration de la Société propose à l'Assemblée générale de fixer, sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, à 150 000 euros la somme annuelle globale à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 et les exercices ultérieurs (sauf nouvelle décision de l'Assemblée générale), étant précisé qu'au titre de l'exercice 2017, ce nouveau montant s'appliquerait prorata temporis en fonction du nombre de jours calendaires restant à courir entre la date de réalisation de l'Acquisition de Bloc (exclue) et le 31 décembre 2017 (inclus).

Dixième résolution – Jetons de présence alloués au Conseil d'administration, sous condition suspensive

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, de fixer à 150 000 euros la somme annuelle globale à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 et les exercices ultérieurs (sauf nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires), étant précisé qu'au titre de l'exercice 2017, ce nouveau montant s'appliquerait prorata temporis en fonction du nombre de jours calendaires restant à courir entre la date de réalisation de l'Acquisition de Bloc (exclue) et le 31 décembre 2017 (inclus).



Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général

Onzième et douzième résolutions

Exposé des motifs :

Il vous est proposé d'approuver les éléments de la politique de rémunération présentés dans le rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables (i) au Président du Conseil d'administration (*onzième résolution*) et (ii) au Directeur Général (*douzième résolution*) en raison de leur mandat social respectif au titre de l'exercice 2017 et figurant sur le site internet de la Société à la rubrique "Assemblées Générales".

Onzième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017, au Président du Conseil d'administration de la Société, en raison de son mandat de Président du Conseil d'administration, tels que présentés dans ce rapport.

Douzième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général au titre de l'exercice 2017

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017, au Directeur Général de la Société, en raison de son mandat de Directeur Général, tels que présentés dans ce rapport.

Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué

Treizième résolution

Exposé des motifs :

Il vous est proposé d'approuver les éléments de la politique de rémunération présentés dans le rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui seraient attribuables au Directeur Général Délégué (qui pourrait être nommé au cours de l'exercice 2017 après la réalisation de l'Acquisition de Bloc) en raison de son mandat social au titre de l'exercice 2017 et figurant sur le site internet de la Société à la rubrique "Assemblées Générales".

Treizième résolution – *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, le cas échéant, au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2017*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017, le cas échéant au Directeur Général Délégué de la Société, en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés dans ce rapport.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Quatorzième résolution

Exposé des motifs :

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

Quatorzième résolution – *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et toutes publicités prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire annuelle sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de FUTUREN (www.futuren-group.com/finance/assemblees-generales). En particulier, les éléments composant le Rapport de gestion sont inclus dans le Rapport financier annuel 2016.

Composition du Conseil d'administration

Avant la réalisation de l'Acquisition de Bloc

Thibaut de Gaudemar

6, rue Christophe Colomb – 75008 Paris

Thibaut de Gaudemar a de nouveau rejoint Credit Suisse en novembre 2016 en qualité de *Managing Director, Vice-Chairman of the Capital Markets Solutions Group* pour la région EMEA. Au cours de l'année 2015, il a fondé la société Balma Capital Partners SAS, dont il est le Président. Il a préalablement exercé des fonctions de direction au sein d'établissements bancaires et financiers de premier rang : entre 1987 et 1998 au sein de Bankers Trust, entre 1998 et 2005 au sein de Deutsche Bank. En 2005, Thibaut de Gaudemar a rejoint Credit Suisse où il est nommé *Managing Director, Co-Head of the Global Markets Solutions Group* pour la région EMEA en 2009. Il a quitté Credit Suisse en 2013 pour se consacrer à la création d'un fonds d'investissement.

Thibaut de Gaudemar est titulaire d'un *Bachelor's Degree* en commerce et comptabilité obtenu dans l'École Supérieure de Commerce de Marseille et d'un *Master of Business Administration (MBA)* en finance, comptabilité et commerce international auprès de la *Colombia University Graduate School of Business* à New York.

Thibaut de Gaudemar a été nommé administrateur de FUTUREN le 9 décembre 2014.

Lilia Jolibois

6, rue Christophe Colomb – 75008 Paris

Lilia Jolibois met son expertise internationale au service de conseils d'administration. Elle a débuté sa carrière au sein de Merrill Lynch en tant qu'analyste financier à New York et *Associate* au bureau de Paris, puis au sein de Sara Lee en qualité de Responsable Marketing Europe. En 2013, Lilia Jolibois occupait les fonctions de *Senior Vice-President Marketing and Sales* pour l'activité Granulats de Lafarge, groupe au sein duquel elle a occupé pendant 18 ans, aux États-Unis et en Europe, plusieurs fonctions opérationnelles et fonctionnelles. Lilia Jolibois est membre du Conseil d'administration de la Fondation INSEAD et exerce les fonctions de fiduciaire, administrateur non-exécutif et membre du Comité des Finances de CARA au Royaume-Uni.

Lilia Jolibois est titulaire d'un *Bachelor of Arts (B.A.)* en sciences économiques de l'Université d'Harvard et d'un *Master of Business Administration (MBA)* de l'INSEAD

Lilia Jolibois a été nommée administrateur de FUTUREN le 1^{er} juin 2012.

Fady Khallouf

6, rue Christophe Colomb – 75008 Paris

Avant d'être nommé Directeur Général de FUTUREN, Fady Khallouf a exercé en qualité de consultant en stratégie et restructuration. Auparavant, il a occupé les fonctions d'administrateur et Directeur Général du groupe Tecnimont dans lequel il a procédé à une restructuration industrielle et financière. Précédemment, il a été Directeur de la Stratégie et du Développement du groupe Edison. Fady Khallouf avait auparavant occupé des fonctions dirigeantes, notamment dans le domaine des investissements et du développement commercial, au sein des sociétés EDF, Suez, SITA/ Novergie et Lyonnaise des Eaux-Dumez.

Fady Khallouf a été nommé administrateur de FUTUREN le 19 mars 2010 et Directeur Général le 20 mai 2010.

Jérôme Louvet

6, rue Christophe Colomb – 75008 Paris

Jérôme Louvet a rejoint en mars 2016, l'ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique) en qualité de *Senior Vice-President* et de Directeur financier. Précédemment, Jérôme Louvet a été Associé du fonds d'investissement Weinberg Capital Partners, qu'il avait rejoint en 2005, lors de sa création. Jérôme Louvet a également exercé des fonctions financières au sein du fonds Permira, de 2002 à 2005. Il a commencé sa carrière en tant qu'analyste, au sein du département fusions-acquisitions de Goldman Sachs, à Londres. Jérôme Louvet est diplômé d'HEC.

Jérôme Louvet a été nommé administrateur de FUTUREN le 19 juin 2015.



Michel Meeus

6, rue Christophe Colomb – 75008 Paris

Michel Meeus occupe depuis 2007 un mandat d'administrateur au sein de la société Alcogroup SA (qui regroupe les unités de production d'éthanol du groupe du même nom), ainsi qu'au sein de certaines de ses filiales. Avant de rejoindre le groupe Alcogroup, Michel Meeus a notamment exercé des fonctions dans le secteur financier, au sein de la Chase Manhattan Bank, à Bruxelles et Londres, puis au sein de la Security Pacific Bank à Londres, enfin au sein de la société ElectraKingsway Private Equity à Londres.

Michel Meeus a été nommé administrateur de FUTUREN le 19 mars 2010.

Sous réserve, et à compter de la date, de réalisation de l'Acquisition de Bloc

Bruno Fyot

Cœur Défense – Tour B - 100, Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris la Défense Cedex

En 1988, Bruno Fyot rejoint EDF au centre de Distribution Paris Pyramide comme responsable de l'exploitation des réseaux électriques parisiens. En 1994, il est nommé chargé de mission auprès du Directeur des Systèmes d'Information à l'état-major d'EDF GDF Services. En 1997, toujours à EDF GDF Services, il devient chef d'agence à Thionville. En 2000, il rejoint EDF Energy au Royaume Uni. Il est en charge de la fusion des services clients des deux entreprises de commercialisation acquises par EDF (SWEB et London Electricity), puis directeur des centres d'appels. En 2002, toujours à EDF Energy, il devient « Managing Director » du marché Entreprise pour le Royaume Uni. En 2005, il revient dans la Branche Commerce d'EDF en tant que Directeur du programme pour préparer l'ouverture du marché résidentiel (CAP 2007). En 2008, il est nommé Directeur du Réseau Commercial France sur le marché entreprises, en charge du pilotage des 8 entités commerciales régionales d'EDF. En 2011, il devient Directeur Général d'Électricité de Strasbourg et Délégué Régional EDF en Alsace (cette dernière fonction jusqu'en 2014). Durant cette période, l'entreprise a conclu l'acquisition de Gaz de Strasbourg, a lancé des investissements dans les projets d'énergies renouvelables (géothermie profonde et biomasse) et a préparé le regroupement des activités de services de Dalkia et d'ÉS au travers d'une filiale commune (ES Services Énergétiques). En 2015, il rejoint EDF EN en tant que Directeur Général Délégué en charge, en particulier du développement International.

Bruno Fyot est Ingénieur Télécom, diplômé de Télécom Bretagne, et titulaire d'un Master in Business Administration (MBA) de l'institut Theseus (Edhec).

Bruno Fyot est administrateur de FUTUREN, coopté par le Conseil d'administration en remplacement de Michel Meeus, démissionnaire, sous condition suspensive et avec effet à la date de la réalisation de l'Acquisition de Bloc. La ratification de la cooptation du mandat d'administrateur de Bruno Fyot est soumise au vote de l'Assemblée générale du 28 juin 2017.

Denis Rouhier

Cœur Défense – Tour B - 100, Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris la Défense Cedex

De 1990 à 1998, Denis Rouhier acquiert chez Cegelec, à travers l'audit interne, puis en tant que Contrôleur de Gestion d'une unité (Dispatching export) l'expérience du suivi de projets clé en main dans un environnement opérationnel d'ingénieurs d'affaires. En 1999, il intègre EDEV, Holding Financière d'EDF, en qualité de Contrôleur Financier ; il complète ainsi ses compétences dans les domaines « corporate », opérations de haut de bilan, d'investissements et de financement, ainsi que les problématiques de consolidation, de passage aux normes IFRS et d'accélération des délais de clôture (Clemessy, Tiru, ASA en Autriche...). Il est en charge également du transfert des participations d'EDEV chez Dalkia dans le cadre de la création du Pôle Services EDF. Fin 2005, il rejoint EDF Energies Nouvelles, pour préparer la société à l'IPO qui se réalisera en novembre 2006. Il est en charge de la fonction Controlling Groupe, qu'il structure et anime pour répondre aux exigences d'un groupe coté au SBF 120, et ce dans un contexte de forte croissance à l'international. Depuis octobre 2012, il est Directeur Financier Groupe d'EDF Energies Nouvelles, membre du Comité de Direction. Outre la fonction Controlling, il est également en charge des domaines de la Fiscalité, Trésorerie - Financements structurés et plus récemment des Fusions / Acquisitions et Ventes d'Actifs Structurés.

Denis Rouhier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (Paris).

Denis Rouhier est administrateur de FUTUREN, coopté par le Conseil d'administration en remplacement de Fady Khallouf, démissionnaire, sous condition suspensive et avec effet à la date de la réalisation de l'Acquisition de Bloc. La ratification de la cooptation du mandat d'administrateur de Denis Rouhier est soumise au vote de l'Assemblée générale du 28 juin 2017.



Thibaut de Gaudemar

6, rue Christophe Colomb – 75008 Paris

Thibaut de Gaudemar a de nouveau rejoint Credit Suisse en novembre 2016 en qualité de *Managing Director, Vice-Chairman of the Capital Markets Solutions Group* pour la région EMEA. Au cours de l'année 2015, il a fondé la société Balma Capital Partners SAS, dont il est le Président. Il a préalablement exercé des fonctions de direction au sein d'établissements bancaires et financiers de premier rang : entre 1987 et 1998 au sein de Bankers Trust, entre 1998 et 2005 au sein de Deutsche Bank. En 2005, Thibaut de Gaudemar a rejoint Credit Suisse où il est nommé *Managing Director, Co-Head of the Global Markets Solutions Group* pour la région EMEA en 2009. Il a quitté Credit Suisse en 2013 pour se consacrer à la création d'un fonds d'investissement.

Thibaut de Gaudemar est titulaire d'un *Bachelor's Degree* en commerce et comptabilité obtenu dans l'École Supérieure de Commerce de Marseille et d'un *Master of Business Administration (MBA)* en finance, comptabilité et commerce international auprès de la *Colombia University Graduate School of Business* à New York.

Thibaut de Gaudemar est administrateur de FUTUREN depuis le 9 décembre 2014.

Bénédicte Gendry

Cœur Défense – Tour B - 100, Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris la Défense Cedex

Bénédicte Gendry a commencé sa carrière en 1984 à la direction juridique du groupe Eternit (matériaux de construction) où elle a exercé le métier de juriste d'affaires dans différentes disciplines en particulier les contrats industriels ou commerciaux ainsi que les opérations de fusions-acquisitions. En 1993, elle rejoint la direction juridique d'Elf Antar France comme juriste en charge des accords pétroliers dans le domaine du raffinage et de la distribution. En 1997, elle devient chef du service juridique de la Branche équipements industriels de Framatome. Elle rejoint EDF en 2000 où elle prend la responsabilité du département juridique Europe pour accompagner, dans ses fonctions, les opérations de croissance en Europe (EnBW, Edison...) notamment. En 2005, elle devient directeur juridique International, cette fonction lui donnant autorité sur l'ensemble des équipes juridiques travaillant sur les opérations internationales ou dans le domaine du gaz. En 2013 elle a rejoint le groupe EDF EN en qualité de secrétaire général et de directeur juridique groupe. Dans cette fonction elle supervise, outre le juridique, les systèmes d'information, le développement durable et environnement, les achats tertiaires. Elle est également membre du comité de direction.

Bénédicte Gendry est titulaire d'un DEA en droit de l'économie et des contrats et d'un diplôme de la London School of Economics en droit anglais.

Bénédicte Gendry est administrateur de FUTUREN, cooptée par le Conseil d'administration en remplacement de Jérôme Louvet, démissionnaire, sous condition suspensive et avec effet à la date de la réalisation de l'Acquisition de Bloc. La ratification de la cooptation du mandat d'administrateur de Bénédicte Gendry est soumise au vote de l'Assemblée générale du 28 juin 2017.

Lilia Jolibois

6, rue Christophe Colomb – 75008 Paris

Lilia Jolibois met son expertise internationale au service de conseils d'administration. Elle a débuté sa carrière au sein de Merrill Lynch en tant qu'analyste financier à New York et *Associate* au bureau de Paris, puis au sein de Sara Lee en qualité de Responsable Marketing Europe. En 2013, Lilia Jolibois occupait les fonctions de *Senior Vice-President Marketing and Sales* pour l'activité Granulats de Lafarge, groupe au sein duquel elle a occupé pendant 18 ans, aux États-Unis et en Europe, plusieurs fonctions opérationnelles et fonctionnelles. Lilia Jolibois est membre du Conseil d'administration de la Fondation INSEAD et exerce les fonctions de fiduciaire, administrateur non-exécutif et membre du Comité des Finances de CARA au Royaume-Uni.

Lilia Jolibois est titulaire d'un *Bachelor of Arts (B.A.)* en sciences économiques de l'Université d'Harvard et d'un *Master of Business Administration (MBA)* de l'INSEAD

Lilia Jolibois est administrateur de FUTUREN depuis le 1^{er} juin 2012.



Composition de la Direction générale

Fady Khallouf

6, rue Christophe Colomb – 75008 Paris

Avant d'être nommé Directeur Général de FUTUREN, Fady Khallouf a exercé en qualité de consultant en stratégie et restructuration. Auparavant, il a occupé les fonctions d'administrateur et Directeur Général du groupe Tecnimont dans lequel il a procédé à une restructuration industrielle et financière. Précédemment, il a été Directeur de la Stratégie et du Développement du groupe Edison. Fady Khallouf avait auparavant occupé des fonctions dirigeantes, notamment dans le domaine des investissements et du développement commercial, au sein des sociétés EDF, Suez, SITA/ Novergie et Lyonnaise des Eaux-Dumez.

Fady Khallouf est Directeur Général de FUTUREN depuis le 20 mai 2010. Le 6 juin 2017, il a démissionné du mandat d'administrateur de FUTUREN qu'il exerçait depuis le 19 mars 2010.

Renseignements relatifs aux administrateurs dont la nomination, la ratification ou le renouvellement sont proposés à l'Assemblée générale

Bruno Fyot

56 ans, nationalité française

Mandats exercés au sein du Groupe FUTUREN : Administrateur sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc

Principaux mandats et fonctions en cours exercés hors du Groupe :

- Directeur Général Délégué et membre du Comité de direction d'EDF Energies Nouvelles
- Administrateur d'UPC Asia Wind Management Ltd
- Administrateur d'Innowind
- Administrateur d'EDF EN Italia
- Administrateur d'EDF EN Hong Kong Ltd
- Administrateur d'EDF Norte Fluminense (Brésil)

Principaux mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

- Directeur Général d'Electricité de Strasbourg

Nombre d'actions FUTUREN détenues au 31 décembre 2016 : 0

En 1988, Bruno Fyot rejoint EDF au centre de Distribution Paris Pyramide comme responsable de l'exploitation des réseaux électriques parisiens. En 1994, il est nommé chargé de mission auprès du Directeur des Systèmes d'Information à l'état-major d'EDF GDF Services. En 1997, toujours à EDF GDF Services, il devient chef d'agence à Thionville. En 2000, il rejoint EDF Energy au Royaume Uni. Il est en charge de la fusion des services clients des deux entreprises de commercialisation acquises par EDF (SWEB et London Electricity), puis directeur des centres d'appels. En 2002, toujours à EDF Energy, il devient « Managing Director » du marché Entreprise pour le Royaume Uni. En 2005, il revient dans la Branche Commerce d'EDF en tant que Directeur du programme pour préparer l'ouverture du marché résidentiel (CAP 2007). En 2008, il est nommé Directeur du Réseau Commercial France sur le marché entreprises, en charge du pilotage des 8 entités commerciales régionales d'EDF. En 2011, il devient Directeur Général d'Électricité de Strasbourg et Délégué Régional EDF en Alsace (cette dernière fonction jusqu'en 2014). Durant cette période, l'entreprise a conclu l'acquisition de Gaz de Strasbourg, a lancé des investissements dans les projets d'énergies renouvelables (géothermie profonde et biomasse) et a préparé le regroupement des activités de services de Dalkia et d'ÉS au travers d'une filiale commune (ES Services Énergétiques). En 2015, il rejoint EDF EN en tant que Directeur Général Délégué en charge, en particulier du développement International.

Bruno Fyot est Ingénieur Télécom, diplômé de Télécom Bretagne, et titulaire d'un Master in Business Administration (MBA) de l'institut Theseus (Edhec).

Bruno Fyot est administrateur de FUTUREN, coopté par le Conseil d'administration en remplacement de Michel Meeus, démissionnaire, sous condition suspensive et avec effet à la date de la réalisation de l'Acquisition de Bloc. La ratification de la cooptation du mandat d'administrateur de Bruno Fyot est soumise au vote de l'Assemblée générale du 28 juin 2017.



Denis Rouhier

51 ans, nationalité française

Mandats exercés au sein du Groupe FUTUREN : Administrateur sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc

Principaux mandats et fonctions en cours exercés hors du Groupe :

- Directeur Financier et membre du Comité de direction d'EDF Energies Nouvelles
- Administrateur d'UPC Asia Wind Management Ltd
- Administrateur d'EDF EN Chile
- Administrateur d'EDF EN Italia
- Administrateur d'EDF EN Belgium
- Administrateur d'EDF EN UK
- Administrateur d'EDF EN Middle East

Principaux mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

- Administrateur d'EDF EN Hellas (Grèce)
- Administrateur d'EEN TK Holding AS (Turquie)
- Administrateur d'EDF ENR PWT (France)

Nombre d'actions FUTUREN détenues au 31 décembre 2016 : 0

De 1990 à 1998, Denis Rouhier acquiert chez Cegelec, à travers l'audit interne, puis en tant que Contrôleur de Gestion d'une unité (Dispatching export) l'expérience du suivi de projets clé en main dans un environnement opérationnel d'ingénieurs d'affaires. En 1999, il intègre EDEV, Holding Financière d'EDF, en qualité de Contrôleur Financier ; il complète ainsi ses compétences dans les domaines « corporate », opérations de haut de bilan, d'investissements et de financement, ainsi que les problématiques de consolidation, de passage aux normes IFRS et d'accélération des délais de clôture (Clemessy, Tiru, ASA en Autriche...). Il est en charge également du transfert des participations d'EDEV chez Dalkia dans le cadre de la création du Pôle Services EDF. Fin 2005, il rejoint EDF Energies Nouvelles, pour préparer la société à l'IPO qui se réalisera en novembre 2006. Il est en charge de la fonction Controlling Groupe, qu'il structure et anime pour répondre aux exigences d'un groupe coté au SBF 120, et ce dans un contexte de forte croissance à l'international. Depuis octobre 2012, il est Directeur Financier Groupe d'EDF Energies Nouvelles, membre du Comité de Direction. Outre la fonction Controlling, il est également en charge des domaines de la Fiscalité, Trésorerie - Financements structurés et plus récemment des Fusions / Acquisitions et Ventes d'Actifs Structurés. Denis Rouhier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (Paris).

Denis Rouhier est administrateur de FUTUREN, coopté par le Conseil d'administration en remplacement de Fady Khallouf, démissionnaire, sous condition suspensive et avec effet à la date de la réalisation de l'Acquisition de Bloc. La ratification de la cooptation du mandat d'administrateur de Denis Rouhier est soumise au vote de l'Assemblée générale du 28 juin 2017.

Bénédicte Gendry

58 ans, nationalité française

Mandats exercés au sein du Groupe FUTUREN : Administrateur de FUTUREN sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition de Bloc

Principaux mandats et fonctions en cours exercés hors du Groupe :

- Secrétaire Général, Directeur Juridique et membre du Comité de direction d'EDF Energies Nouvelles
- Administrateur d'Eolien Maritime France
- Administrateur d'EDF Renewable Energy
- Administrateur d'UPC Asia Wind Management Ltd

Principaux mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

- Administrateur d'EDF International SA
- Administrateur d'EDF Trading Limited
- Directeur Juridique International EDF

Nombre d'actions FUTUREN détenues au 31 décembre 2016 : 0

Bénédicte Gendry a commencé sa carrière en 1984 à la direction juridique du groupe Eternit (matériaux de construction) où elle a exercé le métier de juriste d'affaires dans différentes disciplines en particulier les contrats industriels ou commerciaux ainsi que les opérations de fusions-acquisitions. En 1993, elle rejoint la direction juridique d'Elf Antar France comme juriste en charge des accords pétroliers dans le domaine du raffinage et de la distribution. En 1997, elle devient chef du service juridique de la Branche équipements industriels de Framatome. Elle rejoint EDF en 2000 où elle prend la responsabilité du département juridique Europe pour accompagner, dans ses fonctions, les opérations de croissance en Europe (EnBW, Edison...) notamment. En 2005, elle devient directeur juridique International, cette fonction lui donnant autorité sur l'ensemble des équipes juridiques travaillant sur les opérations internationales ou dans le domaine du gaz. En 2013 elle a rejoint le groupe EDF EN en qualité de secrétaire général et de directeur juridique groupe. Dans cette fonction elle supervise, outre le juridique, les systèmes d'information, le développement durable et environnement, les achats tertiaires. Elle est également membre du comité de direction.

Bénédicte Gendry est titulaire d'un DEA en droit de l'économie et des contrats et d'un diplôme de la London School of Economics en droit anglais.

Bénédicte Gendry est administrateur de FUTUREN, cooptée par le Conseil d'administration en remplacement de Jérôme Louvet, démissionnaire, sous condition suspensive et avec effet à la date de la réalisation de l'Acquisition de Bloc. La ratification de la cooptation du mandat d'administrateur de Bénédicte Gendry est soumise au vote de l'Assemblée générale du 28 juin 2017.

Nathalie Guyot

49 ans, nationalité française

Mandats exercés au sein du Groupe FUTUREN : Aucun

Principaux mandats et fonctions en cours exercés hors du Groupe :

- Directrice des Ressources Humaines et membre du Comité de direction d'EDF Energies Nouvelles

Principaux mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés : Aucun

Nombre d'actions FUTUREN détenues au 31 décembre 2016 : 0

Nathalie Guyot est Directrice Ressources Humaines Groupe d'EDF Energies Nouvelles. Avant de rejoindre EDF Energies Nouvelles, en 2002, Nathalie Guyot a intégré le service des publications du Mouvement Européen, notamment sur les questions relatives à la formation professionnelle et l'actualité sociale puis elle a rejoint l'APICS (leader européen pour les formations en Lean Management, Supply Chain Management, Operations Management) pour développer les programmes de formation. Au sein d'EDF EN, elle met en place la fonction Ressources Humaines dans un contexte de forte croissance en France et à l'international, en 2006 elle est en charge de l'Offre Réservée aux Salariés proposée lors de l'introduction en bourse. Elle a sous responsabilité les relations sociales, la politique de rémunération et avantages sociaux, la formation, le développement professionnel, le recrutement, la responsabilité sociale, le controlling RH, la coordination RH sur le périmètre EDF EN et depuis 2013 la santé sécurité. Elle est membre du Comité de Direction d'EDF Energies Nouvelles et du HR Steering Committee d'EDF.

Nathalie Guyot est diplômée d'un double cursus, Master II Etudes Germaniques et Etudes Européennes.



Nicolas Couderc

39 ans, nationalité française

Mandats exercés au sein du Groupe FUTUREN : Aucun

Principaux mandats et fonctions en cours exercés hors du Groupe :

- Directeur France et Energies réparties et membre du Comité de direction d'EDF Energies Nouvelles
- Membre du Comité de Direction d'EGM Wind
- Membre du Conseil de Centrale Photovoltaïque de Distriport Fos
- Gérant de Colsun
- Président de Tenesa
- Président d'EDF Energies Nouvelles Réparties
- Membre du Conseil d'EDF ENR Solaire
- Membre du Conseil de Sunzil
- Administrateur d'EDF New Business Holdings
- Directeur Général d'Energie du Haut Dourdou
- Administrateur d'Hydrostadium
- Administrateur d'EDF Energies Nouvelles Services Belgium
- Administrateur du Syndicat des Energies Renouvelables
- Administrateur de WindEurope

Principaux mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

- Directeur Stratégie et Fusions-Acquisitions d'EDF Energies Nouvelles
- Directeur de Cabinet du Directeur Exécutif Groupe d'EDF Energies Nouvelles
- Responsable Portefeuille Électricité Europe d'EDF Optimisation Trading

Nombre d'actions FUTUREN détenues au 31 décembre 2016 : 0

Nicolas Couderc a rejoint le Groupe EDF en 2008, à la Direction de la Stratégie, avant de devenir en 2010 Responsable Structuration du Portefeuille Europe au sein de la Direction Optimisation et Trading. En 2014, il intègre EDF Energies Nouvelles, en tant que Directeur de cabinet du Directeur général puis Directeur de la stratégie et des fusions-acquisitions. En 2016, Nicolas Couderc est nommé Directeur France et Energies réparties d'EDF Energies Nouvelles. À ce titre, il pilote l'ensemble des activités terrestres d'EDF EN en France (éolien, PV sol et toitures) et est membre du Comité de Direction d'EDF Energies Nouvelles. Nicolas Couderc est également administrateur du Syndicat des Energies Renouvelables et de WindEurope. Avant de rejoindre EDF, Nicolas Couderc a passé plusieurs années dans le secteur financier, en tant qu'enseignant-chercheur, puis économiste de marché. Il continue à enseigner régulièrement, puisqu'il est depuis 2008 professeur associé de finance à l'ESCP Europe. Il est également co-auteur du manuel Finance d'entreprise aux éditions Pearson.

Ancien élève de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, Nicolas Couderc est diplômé de Sciences Po Paris et titulaire d'un Doctorat en Sciences économiques de l'université Panthéon-Sorbonne.

Désignation et révocation de mandat pour l'Assemblée générale

Conformément à l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut s'effectuer (i) par voie postale en envoyant les formulaires dûment remplis et signés, accompagnés d'une attestation de participation, à CACEIS Corporate Trust, service des assemblées générales centralisées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, pour une réception au plus tard le dimanche 25 juin 2017, ou (ii) par voie électronique, par l'envoi d'un courriel revêtu d'une signature électronique elle-même obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur, à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com, au plus tard la veille de la réunion de l'Assemblée, soit le mardi 27 juin 2017, à 15 heures, heure de Paris, selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif pur** : en précisant leurs nom, prénom, adresse et identifiant nominatif (information disponible en haut et à gauche de votre relevé de compte) ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au nominatif administré** : en précisant leurs nom, prénom usuel, adresse et leur identifiant obtenu auprès de leur intermédiaire financier habilité ainsi que les nom et prénom usuel du mandataire désigné ou révoqué ; et
- **pour les actionnaires au porteur** : en précisant leurs nom, prénom usuel, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom usuel du mandataire désigné ou révoqué. Cette demande doit être accompagnée d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité.

L'adresse électronique ct-mandataires-assemblees@caceis.com ne pourra traiter que les demandes de désignation ou de révocation de mandataires, toute autre demande ne pourra pas être prise en compte.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

En cas de retour d'un formulaire par un intermédiaire inscrit, la Société se réserve le droit d'interroger ledit intermédiaire pour connaître l'identité des votants.

Demande d'envoi de documents et de renseignements

Visés par l'article R.225-83 du Code de commerce

Les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce peuvent être consultés ou téléchargés sur le site internet de la Société www.futuren-group.com/finance/assemblees-generales.

Si vous souhaitez néanmoins les recevoir par courrier, vous pouvez retourner ce document dûment complété et signé à l'adresse suivante :
FUTUREN – Europarc de Pichauray - Bât. B9 - 1330, avenue JRGG de la Lauzière - BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence Cedex 3



Société anonyme au capital de 22 693 545 euros
Siège social : 6, rue Christophe Colomb – 75008 Paris
423 127 281 R.C.S. Paris
INSEE 423 127 281 00065

Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2017

Je soussigné(e) Mme, Mr ⁽¹⁾

Nom (ou dénomination sociale) _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Propriétaire de _____ actions FUTUREN

sollicite l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale ordinaire annuelle, tels qu'ils sont visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce modifiés par le décret 2014-1063 du 18 septembre 2014, à l'exception de ceux qui étaient annexés à la formule unique de procuration et de vote par correspondance.

Fait à _____ le _____

Signature

Pour les actionnaires au porteur, cette demande devra être accompagnée d'une attestation de participation, établie par leur intermédiaire financier, justifiant de la qualité d'actionnaire du demandeur à la date de la demande.

AVIS : Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi de documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile



